

## AIDE CANADIENNE À HAÏTI

L'aide canadienne à Haïti a été soigneusement conçue de manière à garantir qu'elle ne soit pas sujette à des abus. Elle est liée avant tout à des considérations d'ordre humanitaire et vise ainsi à alléger l'extrême pauvreté de la majorité de la population haïtienne. À cette fin, l'ACDI a retenu trois axes d'intervention prioritaires:

- 1) l'aide aux "populations démunies", où l'objectif est de contribuer au renforcement des capacités d'auto-développement de certains groupes-cibles ruraux et urbains;
- 2) l'appui institutionnel, qui vise à collaborer aux réformes institutionnelles nécessaires au développement du pays;
- 3) le secteur "énergie", qui a pour objet d'aider à la satisfaction des besoins en énergie d'Haïti, notamment d'étendre l'accès à l'énergie électrique aux régions rurales et villageoises, où vit la majorité de la population.

Trois canaux principaux d'interventions sont utilisés pour mettre en oeuvre le programme de coopération canadien:

- 1) le programme bilatéral, ou de gouvernement-à-gouvernement, dont les déboursés en 1984-85 ont atteint 4.4 millions \$;
- 2) le programme des Organisations non gouvernementales (ONG), avec des déboursés de 3.4 millions \$, au profit de 240 projets. À ce montant, il faut ajouter 500,000 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire du programme bilatéral pour le financement de projets de type "d'action convergente" gérés par des ONG;
- 3) le programme de coopération industrielle, qui vise à appuyer des initiatives prises par des entreprises canadiennes en vue d'éventuelles opérations en Haïti, en association avec des firmes haïtiennes, et pour lesquelles les firmes canadiennes ont reçu 93,000 \$ en 1984-85 pour des études exploratoires ou de faisabilité.